

COMMUNE DE WATTEN**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 9919

**RESTRICTION DE CIRCULATION
TRAVAUX DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE RUE DE LA GARE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise DS LITTORAL située à GRANDE-SYNTHE qui va procéder à des travaux de branchement électrique avec terrassement en trottoir rue de la Gare

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : La circulation sera restreinte sur section courante avec empiètement sur la chaussée au droit du chantier situé aux abords du 1-3 rue de la Gare à compter du 28 août 2023 et pour une durée de 30 jours.

Art 2 : Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société DS LITTORAL
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 16/08/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.

